

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois de septembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 11 Septembre 2023	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 10 Absents : 8 Votants : 22 dont 4 pouvoirs
--	---

**PRESENTS :**

M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. BICHON Laurent ; M. CHOLLET Jean-Michel (suppléant) ; M. COCHARD Philippe (suppléant) ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DABIN Michel ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GELÉE Maryline ; M. NERBUSSON Joël ; M. NOIRAUD Bernard ; M. RENAUD Denis ; Mme RICHARD Françoise ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

**ABSENTS EXCUSES :**

M. LIGNE Alain est remplacé par M. COCHARD Philippe ;  
M. PILLOT Jean est remplacé par M. CHOLLET Jean-Michel ;  
M. SOULARD Claude a donné pouvoir à M. DORET Michel ;  
Mme NOLOT Monique a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;  
M. JEUDI Daniel a donné pouvoir à M. CHOLLET Jean-Michel ;  
M. POUPIN Pascal a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard ;  
M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DUPAS Bruno ; M. MOTARD Jérôme ; M. POYAUX Jean-Michel.

**ABSENTS :** M. AIGUILLON Mickaël ; M. CESBRON Patrice ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. FUZEAU Bruno ; M. JOZEAU Jacky ; M. METREAU Jacques ; M. WOJTCZAK Richard.

**Secrétaire de séance :** M. AUBRUN Thomas

## TRAVAUX - MARCHES

### MARCHE ASSURANCES 2024-2028 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur le Président expose que conformément à la délibération du 02/06/2023, dans le cadre du renouvellement de la totalité des contrats d'assurance du SEVT pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028 une consultation a été lancée.

La consultation a été passée selon une procédure d'appel d'offre ouvert, en application des articles L 2124-2, R 2124-1 et R 2124-2, R 2161-2 à 5 du Code de la commande publique.

Avis de publication : 6 Juin 2023

Date limite de remise des offres : 10 août 2023 à 12 heures

Ouverture des plis : 17 août 2023 à 14 heures

La procédure a fait l'objet de plusieurs lots, à savoir :

- Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes
- Lot 2 : Responsabilité civile générale et risques annexes
- Lot 3 : Protection juridique et risques annexes
- Lot 4 : Assurance Véhicules à moteur et risques annexes
- Lot 5 : Risques statutaires

4 sociétés ont présenté une offre.

Les critères de jugement des offres étaient :

Qualité technique de l'offre : 35 points

Qualité des prestations de gestion : 35 points

Prix de l'offre : 30 points

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 septembre 2023 à 11h00. Le cabinet RISKOMNIUM missionné pour nous accompagner au cours de cette consultation a réalisé et présenté une analyse des offres détaillée.

Compte tenu du classement proposé par le cabinet RISKOMNIUM, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer les lots de la manière suivante :

- Lot n°1 : DOMMAGES AUX BIENS  
SMACL (Niort) – formule présentée en option 1 avec une franchise de 2 000 € - cotisation annuelle de 26 770,85 €
- Lot n°2 : RESPONSABILITE GENERALE  
SMACL (Niort) – solution de base avec une franchise de 1 000 € sur les dommages matériels - cotisation annuelle de 8 719,10 €
- Lot n°3 : PROTECTION JURIDIQUE ET FONCTIONNELLE  
CFDP/2C COURTAGE (Tarbes) – formule présentée en garantie de base sans seuil d'intervention en protection juridique et fonctionnelle – cotisation annuelle de 1 283,89€
- Lot n°4 : FLOTTE AUTOMOBILE – AUTO COLLABORATEURS  
SMACL (Niort) – formule présentée en solution de base + PSE avec une franchise de 300€ pour les véhicules <3,5t, 300€ pour les véhicules >3,5t, 300€ en bris de glace et néant en auto collaborateurs – cotisation annuelle de 19 729,79€
- Lot n°5 : RISQUES STATUTAIRES  
CNP/WTW (Bruges) – formule présentée en solution de base + PSE 2 (LM/MLD) pour les agents CNRACL et la formule présentée en solution de base avec une franchise de 30J pour les agents IRCANTEC – cotisation annuelle de 44 280,61€

- VU l'exposé du Président ;
- VU le code de la Commande Publique ;
- CONSIDERANT la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 21 Septembre 2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ ATTRIBUE les marchés comme suit :
- Lot n°1 : DOMMAGES AUX BIENS  
SMACL (Niort) – formule présentée en option 1 avec une franchise de 2 000 € - cotisation annuelle de 26 770,85 €
- Lot n°2 : RESPONSABILITE GENERALE  
SMACL (Niort) – solution de base avec une franchise de 1 000 € sur les dommages matériels - cotisation annuelle de 8 719,10 €
- Lot n°3 : PROTECTION JURIDIQUE ET FONCTIONNELLE  
CFDP/2C COURTAGE (Tarbes) – formule présentée en garantie de base sans seuil d'intervention en protection juridique et fonctionnelle – cotisation annuelle de 1 283,89€
- Lot n°4 : FLOTTE AUTOMOBILE – AUTO COLLABORATEURS  
SMACL (Niort) – formule présentée en solution de base + PSE avec une franchise de 300€ pour les véhicules <3,5t, 300€ pour les véhicules >3,5t, 300€ en bris de glace et néant en auto collaborateurs – cotisation annuelle de 19 729,79€
- Lot n°5 : RISQUES STATUTAIRES  
CNP/WTW (Bruges) – formule présentée en solution de base + PSE 2 (LM/MLD) pour les agents CNRACL et la formule présentée en solution de base avec une franchise de 30J pour les agents IRCANTEC – cotisation annuelle de 44 280,61€
- ✓ AUTORISE le Président à signer les marchés ainsi que toute pièce relative à la passation desdits marchés.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Bernard GAUFFRETEAU.



C.S. du 25 09 2023

Accusé de réception en préfecture  
079-200080844-20230925-CS-DE-23-043-AI  
Date de télétransmission : 27/09/2023  
Date de réception préfecture : 27/09/2023